



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

وزارة التنمية الحيوانية

Ministère de l'Elevage

لجنة ابرام الصفقات العمومية

Commission de Passation des
Marchés Publics

الرئيس

Le Président

Nouakchott, le: _____ في انواكشوط:

Numéro _____ الرقم

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Nom de l'autorité contractante : PRAPS-II

Dénomination du marché : Travaux de réhabilitation de trois (3) barrages en trois lots distincts.

Mode de Passation : Appel d'Offre Ouvert National

Numéro du DAON : N°01/CPMP-ME/PRAPS 2-MR/ME/2024

Nombre de lots : 03

Vois de publication de l'AON :

Date de publication de l'AON : 10 /01/2024

Date d'ouverture des plis : 05/02/2024 à 12 heures

Nombre d'offres reçues : 12

Le Marché est attribué comme suit :

Lot 1 : Travaux de réhabilitation de barrage Lougouré (Gorgol/Monguel/Azgueilem), à l'Entreprise Ets SMAGEC, Adresse : Route de Nouadhibou lot n 24, BP : 6675 Nouakchott Mauritanie, NIF : 20601602 ; Email : smagec.tp@hotmail.fr, téléphone : 36 30 00 15, pour un montant de vingt-six millions cent soixante-quatre milles sept cent quarante-cinq Ouguiyas en toutes taxes comprises (26 164 745 MRU TTC) et pour un délai de 06 mois après notification.

Lot 2 : Travaux de réhabilitation de barrage Iderch (Tagant/Tidjikja/ Tidjikja) à l'Entreprise Ets GSC - TP, Adresse : PRK 162 TVZ ; NIF : 20601594 Email : gsc2012tp@gmail.com ; Téléphone : 32 78 68 98/ 41 62 68 27, pour un montant de trente-quatre millions cent soixante-neuf mille six cent Ouguiyas en toutes taxes comprises (34 169 600 MRU TTC) et pour un délai de 06 mois après notification.

Lot 3 : Travaux de réhabilitation de barrage Jreive (Hodh El Charguit/Nema/ Jreive), à l'Entreprise Ets GSC-TP, Adresse : PRK 162 TVZ ; NIF : 20601594 Email : gsc2012tp@gmail.com ; Téléphone : 32 78 68 98/ 41 62 68 27, pour un montant de trente-deux millions deux cents quatre-vingt-douze quatre-vingt-dix Ouguiyas en toutes taxes comprises (32 292 090 MRU TTC) et pour un délai de 06 mois après notification.

La publication du présent avis est effectuée en application des articles 40 et 41 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'article 55 dudit Code.

Nouakchott, le 27/03/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage

Hasni OULD BASSID

